

COMMUNIQUE DE PRESSE

jeudi 28 janvier 2016

Suite aux événements survenus dans la commune de Tsoundzou II le jeudi 21 janvier 2016 à proximité de l'Etablissement de Placement Educatif Dago Tama et aux différentes retombées médiatiques sur le sujet, l'association TAMA souhaite s'exprimer pour replacer les éléments dans leur contexte et rétablir la véracité des faits.

RIXES A TSOUNDZOU II LE 21/01/2016 : LES FAITS

Un jeune placé au sein de l'EPE Dago TAMA, en fugue, vole une bouteille d'alcool dans une douka de Tsoundzou. Il est rattrapé par trois jeunes adultes du village qui le frappent en signe de représailles. Au cours de la bagarre, le mineur sort un couteau et poignarde l'un de ses agresseurs. Un éducateur du Dago Tama à la poursuite du jeune, tente d'isoler et de contenir celui-ci en attendant l'arrivée des forces de l'ordre. Alors que le mineur parvient à s'enfuir, l'éducateur est pris à partie par des individus témoins de la scène, qui le rouent de coups. Le jeune auteur du coup de couteau est ensuite retrouvé par les agresseurs de l'éducateur et est à son tour battu violemment.

Les trois victimes, blessées grièvement, ont été hospitalisées en soins intensifs. A l'heure actuelle, leurs jours ne sont plus en danger.

Le 26/01/2016, le jeune auteur du coup de couteau a été incarcéré. L'enquête est en cours concernant l'agression de l'éducateur.

UN FAIT DIVERS TRISTEMENT ORDINAIRE

Les faits survenus le 21 janvier 2016 se sont produits dans un contexte extrêmement tendu et violent sur le territoire Mayotte : cette délinquance qui s'amplifie chaque jour davantage, et l'actualité en témoigne, n'est pas le fait d'un établissement de 12 mineurs dans un village, mais celui de jeunes désœuvrés, sans repères et sans structures, et ce sur toutes les communes du département.

En 2015, 560 mineurs ont été impliqués dans des affaires judiciaires avec un volet pénal. L'Etablissement de Placement Educatif (EPE) Dago Tama n'a pris en charge que 40 d'entre eux. L'association en appelle donc au bon sens de chacun pour éviter tout amalgame ou raccourci facile.

TAMA

Les éducateurs, qui interviennent quotidiennement auprès de ces mineurs placés par l'autorité judiciaire, accomplissent une mission particulièrement difficile mais essentielle et constitutive de notre état de droit. En aucun cas, il ne peut être toléré qu'un professionnel, dans l'exercice de ses fonctions, devienne la cible de jeunes ou habitants d'un quartier.

TAMA

Créée en 2003, l'association TAMA (« espoir » en shimaoré) intervient depuis treize ans auprès des plus démunis sur le territoire de Mayotte et s'engage dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion. Active dans les champs de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'aide à la personne, de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, elle intervient à travers 15 dispositifs dans 9 des 17 communes de l'île.

CONTACT MEDIAS - Marion GUIBERT, Responsable communication - 06.39.69.48.85 - communication@tama-mayotte.com

Association TAMA – 6, rue Jardin Fleuri – Cavani – 97600 Mamoudzou

Tél.: 02 69 61 64 00 – Fax: 02 69 62 10 85

secretariat@tama-mayotte.com – www.tama-mayotte.com – Code APE: 9499Z – SIRET: 518 926 472 000 11

Groupe SOS – 102 C, rue Amelot – 75011 Paris

Tél.: 01 58 30 55 55 – Fax: 01 58 30 56 30 – info@groupe-sos.org – www.groupe-sos.org

